



Le Conseil fédéral adopte le modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles

Berne, 11.12.2020 - Les progrès technologiques et les nouvelles attentes de la société modifient notre perception du travail. Grâce à un recours ciblé aux formes de travail flexibles, le Conseil fédéral entend saisir les chances qui s'offrent dans ce contexte de changement, afin d'accroître encore la productivité de l'administration fédérale et de continuer à positionner celle-ci comme un employeur attrayant. Lors de sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil fédéral a adopté le modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale.

Les formes de travail flexibles se caractérisent par de nouvelles formes de collaboration et une utilisation accrue des possibilités offertes par le travail indépendant du lieu et de l'heure. Ces derniers mois, la pandémie de coronavirus a encore accentué la tendance à la flexibilisation du travail par le recours étendu au télétravail. En adoptant le nouveau modèle cible relatif aux formes de travail flexibles, le Conseil fédéral fixe l'orientation à plus long terme du développement et de l'utilisation des possibilités qui y sont liées.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral adopte une approche globale qui permet de lier de manière optimale les trois dimensions que sont l'humain, la technologie et l'infrastructure. Il a pour objectifs d'accroître la productivité et l'efficacité de l'administration fédérale au profit des particuliers, des entreprises et des instances politiques, et de promouvoir un environnement de travail moderne et attrayant.

Pour créer les meilleures conditions possibles, le nouveau modèle cible définit les points clés en ce qui concerne les exigences organisationnelles, techniques et infrastructurelles. Les

formes de travail flexibles à l'administration fédérale seront développées sur la base de ces points clés; leur application concrète dans la pratique reposera sur les besoins du service. Par ailleurs, un environnement de travail moderne favorise activement les possibilités d'organisation et de développement du personnel de l'administration fédérale, sur les plans tant productif que personnel.

Dans le contexte de la transformation numérique en cours et de l'évolution des formes d'organisation modernes, le modèle cible sera contrôlé tous les deux ans quant à son actualité.

Adresse pour l'envoi de questions

Communication, Département fédéral des finances DFF
n° tél. +41 58 462 60 33, info@gs-efd.admin.ch

Documents

 [Modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale \(PDF, 188 kB\)](#)

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Office fédéral du personnel
<http://www.ofper.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81569.html>